

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité



CHARTRE LOCALE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Signataires

- ⇒ **D.D.A.S.S.** *Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales*
- ⇒ **I.A.** *Inspection Académique*
- ⇒ **C.A.F.** *Caisse d'Allocations Familiales*
- ⇒ **les Associations**
- ⇒ **la Ville de Montreuil**

SOMMAIRE

A - PRINCIPES ET CONTENUS DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF page 4

- ① Principes généraux de l'accompagnement éducatif
- ② Des contenus variés s'articulant autour de thèmes majeurs
- ③ Favoriser les relations associations / écoles

B - LES FINALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF page 5

- ① Intervention globale
- ② Lieu de médiation et d'ouverture
- ③ Valorisation de l'enfant

C - ENCADREMENT ET FORMATION page 5

D - SUIVI ET EVALUATION page 7

- ① Suivi
- ② Evaluation

E - FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF page 8

F - ENGAGEMENT RECIPROQUE page 8-9

CHARTE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives se sont développées dans le domaine de l'accompagnement éducatif à Montreuil. Les acteurs de ce secteur sont très divers, diversité touchant aussi bien aux moyens financiers, matériels et humains qu'aux pratiques éducatives et pédagogiques.

Dans notre ville, en complément des études dirigées hors temps scolaires organisées dans les vingt écoles élémentaires, quatorze associations participent aux actions d'accompagnement éducatif.

Le droit à l'éducation étant un droit fondamental dans notre société, la Ville de Montreuil a souhaité réunir divers partenaires au sein d'un groupe de travail afin d'engager un débat sur toutes les initiatives qui se donnent pour tâche d'aider les élèves et dans le but d'élaborer et de mettre en oeuvre la présente CHARTE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF.

L'objectif de cette Charte est d'engager les partenaires vers une définition commune des finalités, du contenu et des moyens de l'accompagnement éducatif dont ont besoin les jeunes montreuillois pour mieux réussir leur scolarité et, plus largement, pour mieux trouver leur place dans un environnement social et culturel en perpétuelle évolution.

Les associations proposant des actions d'accompagnement éducatif jouent un rôle de complément et de partenaire de l'Ecole. Elles sont destinées à ceux qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire. Elles doivent les aider à accéder à la culture et au savoir tout en leur transmettant les valeurs de la République, à savoir la démocratie, la laïcité, la solidarité et le respect mutuel.

Les signataires de cette Charte s'appuient sur :

- *la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité signée en 2001*
- *la circulaire du 25 mars 2004 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2004-2005*
- *un tissu associatif local riche et varié*
- *des équipements de quartier (bibliothèques, clubs sportifs, centres de loisirs...)*
- *des équipes d'enseignants fortes et déjà engagées dans un partenariat actif et fécond au service des jeunes montreuillois*
- *un rapport de recherche réalisé en février 2000 par Stéphane BONNERY, étudiant chercheur à Paris 8*

① Principes généraux de l'accompagnement éducatif

- *respecter les valeurs fondamentales de la République, notamment le principe de laïcité, dont la liberté de conscience, l'égalité des droits, sans distinction d'origine, de religion ou de sexe*
- *proposer des actions d'accompagnement éducatif à caractère gratuit*
- *rester vigilant face à toutes les tentatives de détournement de l'acte éducatif, qui doit être préservé de l'influence des sectes et de tout prosélytisme religieux*
- *prendre en compte la diversité du public concerné des quartiers et la nature des problèmes à résoudre*
- *promouvoir le travail personnel de l'enfant-élève afin qu'il assimile les apprentissages et utilise ses connaissances*
- *connaître et respecter les rythmes de l'enfant*
- *engager les animateurs, les parents et leurs enfants dans un contrat moral afin de partager les activités éducatives après l'école*
- *ne pas se substituer au travail engagé ou que devraient engager des professionnels (éducateurs, psychologues, assistants sociaux...)*
- *travailler pour le long terme et pas seulement en attendant des résultats immédiats*

② Des contenus variés s'articulant autour de thèmes majeurs

- *actions autour de la parole, de la lecture et de l'écriture*
- *pratiques et activités susceptibles d'amener l'enfant ou l'adolescent vers des réussites scolaires en conjuguant à la fois la notion de plaisir et la fonction d'apprentissage*
- *pratique d'activités culturelles*

③ Favoriser les relations associations / écoles / parents

- *créer les conditions de rencontres et de compréhension mutuelle, nouer des relations continues en veillant à respecter la place de chacun : ne pas se substituer à l'école ni aux parents*
- *favoriser la participation des associations aux conseils d'école ou d'administration d'établissement sur ordre du jour précis*

B - LES FINALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

① Intervention globale

D'une façon générale, l'accompagnement éducatif doit :

- *considérer la personnalité et l'environnement de l'enfant comme un tout*
- *prendre en compte et renforcer le rôle éducatif essentiel des parents*
- *respecter les principes des droits de l'enfant*
- *permettre de construire un autre rapport aux apprentissages et à la scolarité*
- *améliorer son intégration sociale et favoriser ses réussites scolaires*
- *constituer un lieu de rencontre et d'échange où se créent des rapports d'entraide, des liens chaleureux*
- *rechercher le mieux-être de l'enfant*
- *se rapprocher des écoles et des parents car la réussite de l'accompagnement éducatif est liée à la qualité de leurs relations, dans le cadre réglementaire du fonctionnement de l'Education nationale*

② Lieu de médiation et d'ouverture

Pour cela, l'accompagnement éducatif doit :

- *constituer une passerelle entre l'école et le quartier, être un espace convivial*
- *promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, investir d'autres sources de savoir que l'école par une ouverture sur les richesses culturelles, sociales et économiques du quartier et de la Ville*
- *valoriser l'école et le travail intellectuel*
- *être un espace de médiation entre l'enfant, l'école et la famille dans un souci de cohérence et de continuité éducative*
- *permettre aux familles de participer pleinement au dispositif en dépassant d'éventuels obstacles culturels ou linguistiques par un effort d'informations, de rencontres suivies.*

③ Valorisation de l'enfant

Il est nécessaire de :

- *s'appuyer sur les expériences et les acquis des enfants en encourageant les prises de parole et les attitudes d'écoute*
- *aider l'enfant à optimiser ses moyens en mettant en place des situations stimulantes*
- *proposer une approche adaptée susceptible de faciliter l'acquisition des savoirs, en cohérence avec les approches mises en oeuvre à l'école*
- *renforcer l'autonomie et en même temps la capacité à vivre en collectivité*
- *favoriser l'entraide*
- *susciter la curiosité et l'imaginaire : encourager la recherche, la découverte*
- *apprendre à créer et à s'organiser en fait : "apprendre à apprendre".*

C- ENCADREMENT ET FORMATION

Les associations signataires s'engagent à :

- *partager les principes et objectifs contenus dans la présente Charte*
- *avoir ou acquérir des compétences fondées sur l'expérience et une bonne connaissance de l'environnement montreuillois et de leur quartier d'intervention*
- *connaître l'institution scolaire et son fonctionnement*
- *avoir un sens de la relation avec les enfants et leurs parents*
- *suivre, dans la mesure du possible, les formations proposées*
- *les personnes encadrant plus précisément les activités de soutien scolaire prendront connaissance des contenus des enseignements soutenus, notamment dans le cadre des rencontres avec l'école*

Signataires de cette charte, le CASNAV de l'Académie de Créteil ainsi que l'AFEV sont des interlocuteurs privilégiés dans le cadre des actions de formation mises en place.

D- SUIVI ET EVALUATION

① Suivi

Il est nécessaire, pour sa réussite, de veiller à l'harmonisation des dispositifs. Pour remplir ce rôle, un **groupe de suivi**, constitué des signataires de la Charte (ou de leurs représentants), est mis en place. Cette coordination est assurée par le service Education de la Ville de Montreuil.

Les missions de ce groupe de suivi consistent à :

- *mettre à jour, chaque année, la liste des associations signataires*
- *s'assurer de l'existence et de l'application du projet éducatif de chaque association*
- *apporter un soutien aux associations qui le souhaitent pour un développement de l'échange et de la coopération afin de régler des problèmes ponctuels ou récurrents*
- *recueillir des informations et établir un bilan annuel qualitatif (avis des animateurs, des écoles, des parents et du conseil de quartier...) et quantitatif (nombre d'enfants inscrits, horaires de fonctionnement, budget)*
- *organiser des rencontres régulières (débat, rencontre avec un chercheur)*
- *organiser des formations au bénéfice des bénévoles des associations signataires*
- *réfléchir à des outils d'évaluation adaptés*

② Evaluation

Sur chaque lieu d'accompagnement éducatif, une concertation entre les enfants, les encadrants, les enseignants et les parents, dont la forme est laissée à l'appréciation de l'association, permet d'échanger sur la pertinence des actions engagées.

Les effets des actions menées pourront être appréciés en partenariat avec l'Education nationale.

Afin de bénéficier de missions de conseils ou d'expertises d'équipes de recherche, la ville s'appuie sur le travail de tout groupe producteur de réflexion, de formation ou d'échange sur des thèmes liés à l'éducation.

Le service Education de la ville de Montreuil réalise en partenariat avec les associations un bilan annuel de fonctionnement des activités de l'accompagnement éducatif. Dans ce cadre, toutes les associations sont visitées sur le temps des activités d'accompagnement éducatif, un questionnaire concernant le nombre d'adhérents, de bénévoles, les activités proposées... leur est adressé.

A cette occasion, une évaluation commune est réalisée concernant les moyens mis en œuvre par chaque association pour atteindre les objectifs de la Charte.

Ces différents éléments sont ensuite restitués lors d'une réunion-bilan organisée en fin d'année scolaire.

L'évaluation concerne également les formations proposées aux bénévoles des associations signataires. A ce titre, les associations sont sollicitées pour faire parvenir leurs besoins dans ce domaine au service Education. La qualité des interventions organisées est ensuite évaluée à la fois par les associations et par le service Education.

E- FINANCEMENT ET SOUTIEN DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Les partenaires financiers de l'accompagnement éducatif sont :

- la Ville de Montreuil
- la C.A.F. *dans le cadre des CLAS (contrats locaux d'accompagnement scolaire) au vu des projets présentés et agréés par le Comité Départemental*
- la D.D.A.S.S.
- l'Education nationale
- le F.A.S.I.L.D.

F- ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

① Un projet

Chaque association est invitée à rédiger précisément son projet concernant l'accompagnement éducatif (quels objectifs, quelles valeurs, quels principes pédagogiques définissent les actions proposées au regard des quartiers sur lesquels chaque association intervient ?). Ce document s'élabore en cohérence avec la charte.

② Un document de promotion

Chaque association pourra, si elle le souhaite, éditer une plaquette de promotion de son activité.

③ Une plaquette ville

La Ville s'engage à publier annuellement une plaquette identifiant, pour ceux et celles qui le souhaitent, les associations et les services municipaux oeuvrant dans ce domaine et signataires de la charte.

④ Information

La ville s'engage à mettre à disposition des associations un annuaire de toutes les associations ou intervenants des différents quartiers, à organiser des rencontres, des réunions pour favoriser les connaissances mutuelles.

⑤ Expression

Le conseil de quartier et le conseil des associations peuvent être des lieux d'expression des associations. Montreuil Dépêche peut être utilisé pour toute action d'information ou de valorisation des activités.

⑥ Soutien

Les coordinateurs du développement social urbain (DSU) et les coordinateurs vie de quartier (CVQ) sont des partenaires privilégiés des associations, ainsi que la coordinatrice du service éducation en charge de cette activité.

⑦ Relations avec l'école

Les contacts avec les directions d'écoles et les enseignants pourront être établis en début d'année scolaire. Le directeur d'école s'engage à communiquer aux enseignants de son école et au conseil d'école les activités des associations de quartier oeuvrant dans le cadre de l'accompagnement éducatif. La rencontre entre les enseignants des enfants fréquentant l'accompagnement éducatif et les animateurs est vivement souhaitée.

⑧ Formation

Le service Education de la ville, en concertation avec les signataires de la charte, établira un plan de formation annuel pour les encadrants de l'accompagnement éducatif. Les associations seront invitées à y inscrire leurs animateurs.

⑨ Les parents

La relation avec les parents des enfants est un point essentiel du travail. Une rencontre trimestrielle collective ou avec chacun d'entre eux apparaît comme une nécessité à mettre en oeuvre dans chaque association.

10 Les bilans

Les associations s'engagent à effectuer les bilans annuels demandés, à remplir les différents documents propres à faire évoluer l'observation, l'analyse, la recherche sur le travail engagé dans ce domaine.

La liste des associations signataires est remise à jour annuellement.

11 Remarques

Le contrat ville et son volet éducation, ainsi que les projets des trois réseaux d'éducation prioritaire (REP) peuvent enrichir cette charte.

Fait à Montreuil, le

Pour la Ville de Montreuil
le Maire,
Député de la Seine-Saint-Denis,

Pour la Caisse d'Allocations Familiales
de Seine-Saint-Denis
Le Directeur Général

Pour l'Inspection Académique
l'Inspecteur d'Académie

Pour la Direction Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales
Le Directeur

Les associations signataires

Boules de Neige

Association des Femmes Maliennes

Réussir au collège

Les amis de l'école

Rues et cités

Parlons-en

Coup de pouce/Association de la Fondation
Etudiante pour la Ville (AFEV)

ASSOFAC

Le 17h/Ensemble notre quartier

Centre Social Solidarité Français Migrants
(SFM)

Association Tzigane Socio-Educative
Para-scolaire et de Pédagogie (ATSEPP)

Association des parents d'élèves
du collège Paul Eluard

Horizon Etudes

Ateliers Danton